

Préparatifs en vue d'un déplacement pour raison médicale

Vous devez apporter un certain nombre de choses avec vous lors d'un déplacement pour raison médicale. Cette liste vous servira d'aide-mémoire.

Choses à apporter :

- ✓ Carte d'identité avec photo émise par le gouvernement indiquant votre nom, votre date de naissance et votre sexe. Vous pouvez apporter votre passeport, votre permis de conduire ou votre carte d'identité générale émise par le gouvernement du Nunavut. Vous pouvez obtenir une carte d'identité générale émise par le gouvernement du Nunavut en contactant la Division des véhicules motorisés.
- ✓ Si vous ne possédez pas de carte d'identité avec photo, vous devrez apporter deux pièces d'identité valides sans photo.
- ✓ Carte d'assurance-maladie du Nunavut
- ✓ Médicaments d'ordonnance – en quantité suffisante pour un mois
- ✓ Les documents remis par votre centre de santé.
- ✓ Votre itinéraire de voyage
- ✓ Des vêtements
- ✓ Des couches si vous voyagez avec un jeune enfant
- ✓ Des articles personnels comme une brosse à dents, du dentifrice, du shampoing, du savon.
- ✓ De l'argent – suffisamment d'argent pour payer à l'avance vos frais d'hébergement et de repas si vous ne séjournez pas dans un foyer d'accueil. Apportez également de l'argent pour des collations à l'hôpital ou pour l'achat de médicaments en vente libre.

À ne pas apporter :

- Alcool
- Drogues illicites et médicaments d'ordonnance qui ne vous appartiennent pas
- Animaux domestiques
- Armes ou instruments de sculpture
- Nourrisson ou jeune enfant non autorisé à voyager
- Sacs ou paquets dont vous ne connaissez pas le contenu

